

Renouvellement des services d'emploi : mise à jour sur la mise en œuvre au niveau provincial en septembre 2021

Questions et réponses générales

Table des matières

Questions générales concernant la mise en œuvre	2
Question 1 : Quel est le calendrier prévu pour processus concurrentiel?	2
Question 2 : Quand l'appel de propositions sera-t-il lancé pour les candidats qualifiés?	2
Question 3 : Comment les organismes retenus / non retenus seront-ils avisés? Donnera-t-on un compte rendu aux organismes?	3
Question 4 : Quels sont les organismes qui seront invités à passer l'étape de l'appel de propositions dans chacune des régions?	3
Question 5 : Quelles sont les régions qui feront partie du présent cycle d'appel de propositions?	3
Question 6 : Une période de transition sera-t-elle accordée pour les nouveaux gestionnaires de système de services une fois qu'ils seront sélectionnés?	4
Question 7 : Combien de régions un gestionnaire de système de services peut-il superviser?	4
Question 8 : Quand commencera la réception des dossiers des clients pour les nouveaux gestionnaires de système de services?	5
Question 9 : Pourquoi le renouvellement des services d'emploi aura-t-il lieu en dernier à Toronto et dans les régions du Nord?	5
Participation des intervenants et incidence.....	6
Question 10 : Comment le ministère fera-t-il participer les intervenants pendant la mise en œuvre au niveau provincial?	6

Renouvellement des services d'emploi : mise à jour sur la mise en œuvre au niveau provincial en septembre 2021

Questions et réponses générales

Questions générales concernant la mise en œuvre

Question 1 : Quel est le calendrier prévu pour processus concurrentiel?

Été 2021 :

Le ministère évaluera les présentations reçues dans le cadre de la demande de qualifications (DQ), et les candidats qualifiés à l'issue de la DQ seront invités à participer à l'appel de propositions pour les régions de la Phase 1 (York, Halton, Stratford-Bruce, Kingston-Pembroke).

Début 2022 à décembre 2022 :

Le processus concurrentiel pour les régions de la Phase 2 sera lancé au début de 2022, avec des ententes en place au plus tard en décembre 2022.

Avril 2022 :

Les ententes de paiements de transfert entre le ministère et les gestionnaires de système de services seront en place d'ici avril 2022 pour les régions de la Phase 1.

2023 :

Le processus concurrentiel pour les régions de la Phase 3 (notamment Toronto et la région du Nord) (Phase 3) aura lieu en 2023, en raison du besoin de planifier davantage la participation et la mise en œuvre.

Question 2 : Quand l'appel de propositions sera-t-il lancé pour les candidats qualifiés?

Le document d'appel de propositions est censé, pour l'instant, être publié en septembre pour les régions de la Phase 1 dans le Portail des appels d'offres de l'Ontario.

Renouvellement des services d'emploi : mise à jour sur la mise en œuvre au niveau provincial en septembre 2021

Questions et réponses générales

Question 3 : Comment les organismes retenus / non retenus seront-ils avisés? Donnera-t-on un compte rendu aux organismes?

Tous les organismes qui ont participé à la DQ ont reçu une lettre d'avis leur informant s'ils passeront ou non à l'étape suivante du processus concurrentiel. Les organismes non retenus auront eu la possibilité d'obtenir un compte rendu de la part du ministère.

Question 4 : Quels sont les organismes qui seront invités à passer l'étape de l'appel de propositions dans chacune des régions?

La liste des organismes qui seront invités à passer à l'étape de l'appel de propositions sera publiée dans Espace partenaires Emploi Ontario (EPEO).

Question 5 : Quelles sont les régions qui feront partie du présent cycle d'appel de propositions?

Il reste actuellement 12 régions dans lesquelles le modèle de renouvellement des services d'emploi doit être mis en œuvre. L'appel de propositions pour l'automne 2021 (Phase 1) englobe les 4 régions de service suivantes :

- York
- Halton
- Stratford-Bruce Peninsula
- Kingston-Pembroke

La mise en œuvre du renouvellement des services d'emploi dans les régions de la Phase 2 commencera en 2022. Le processus concurrentiel pour la zone de service de Toronto et les deux zones de service dans la région du Nord sera mené en 2023 (Phase 3).

Renouvellement des services d'emploi : mise à jour sur la mise en œuvre au niveau provincial en septembre 2021

Questions et réponses générales

Question 6 : Une période de transition sera-t-elle accordée pour les nouveaux gestionnaires de système de services une fois qu'ils seront sélectionnés?

À la suite du processus concurrentiel de la Phase 1, les nouveaux gestionnaires de système de services pour cette phase auront droit à une période de planification et à une période de transition pour s'établir et pour que les fournisseurs de services puissent se familiariser avec le nouveau modèle. Les prototypes ont permis de confirmer que cela était nécessaire pour réussir.

Pendant la période de transition, les gestionnaires de système de services assument la responsabilité des ententes en vigueur avec les organismes de prestation de services dans leurs régions pour les programmes d'emploi Emploi Ontario et POSPH. À la fin de la période de transition, les gestionnaires de système de services assument également la responsabilité des municipalités de fournir des services d'emploi aux clients du programme Ontario au travail. À ce stade-ci, les gestionnaires de système de services sont en mesure de créer leurs propres programmes d'emploi et d'apporter des changements au réseau de prestation des services existant.

Question 7 : Combien de régions un gestionnaire de système de services peut-il superviser?

Conformément au processus de sélection des régions prototypes, les candidats qualifiés peuvent faire une demande pour le nombre voulu de régions dans l'appel de propositions. La méthode précise permettant de déterminer le nombre de régions que les futurs gestionnaires de système de services pourront superviser sera définie en fonction des commentaires des intervenants et des meilleures pratiques dans les zones visées, afin de garantir une concurrence loyale et d'assurer la contestabilité.

Renouvellement des services d'emploi : mise à jour sur la mise en œuvre au niveau provincial en septembre 2021

Questions et réponses générales

Question 8 : Quand commencera la réception des dossiers des clients pour les nouveaux gestionnaires de système de services?

Au début de la période de transition, les fournisseurs de services d'Emploi Ontario (EO) et du volet Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (volet Soutien de l'emploi du POSPH) sont transférés aux gestionnaires de système de services. Ces derniers commenceront alors à assumer leurs responsabilités en matière de surveillance du réseau de prestation de services et de réception des dossiers des clients d'EO et du volet Soutien de l'emploi du POSPH.

À compter de la période de prestation intégrée des services d'emploi, les gestionnaires de système de services peuvent modifier le réseau de fournisseurs de services, et le financement axé sur le rendement commencera.

À ce moment-là, la responsabilité des services d'emploi et des soutiens de l'emploi offerts aux clients desservis précédemment par les services d'aide à l'emploi du programme Ontario au travail seront transférés aux gestionnaires de système de services. Les clients d'aide sociale commenceront également à faire la transition vers les services d'Emploi Ontario.

Question 9 : Pourquoi le renouvellement des services d'emploi aura-t-il lieu en dernier à Toronto et dans les régions du Nord?

Le ministère reconnaît le caractère singulier et les complexités liées à la situation démographique, aux aspects géographiques et à la densité de population de Toronto et des régions du Nord. C'est pourquoi nous avons reporté la mise en œuvre dans ces zones à une date ultérieure.

Le ministère profitera de la période précédant le lancement du renouvellement des services d'emploi à Toronto et dans le Nord pour étudier avec soin l'élaboration d'un mode de prestation le mieux adapté aux besoins particuliers de ces collectivités.

Renouvellement des services d'emploi : mise à jour sur la mise en œuvre au niveau provincial en septembre 2021

Questions et réponses générales

Les décisions relatives aux exigences en matière de conception du système et aux améliorations de la prestation de services seront prises après consultation des principaux intervenants, notamment les municipalités, les CADSS, les partenaires autochtones, les intervenants francophones, le réseau de fournisseurs de services et les groupes communautaires.

Participation des intervenants et incidence

Question 10 : Comment le ministère fera-t-il participer les intervenants pendant la mise en œuvre au niveau provincial?

Alors que le gouvernement se prépare à la prochaine étape du renouvellement des services d'emploi, le ministère est déterminé à collaborer avec les principaux intervenants, notamment les partenaires municipaux, les partenaires de prestation de services et le Groupe de référence en matière de services d'emploi pour les personnes handicapées.

Pour soutenir le processus de demande de qualifications, le ministère organisera des séances d'information avec les intervenants et les partenaires. En outre, le ministère demeure résolu à fournir des communications régulières afin de permettre aux intervenants et au public de comprendre les changements éventuels et de s'y préparer.

Les personnels ministériels de la MTFDC et de la MDESC continueront de consulter régulièrement l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO), le Comité provincial-municipal de l'aide sociale et de l'emploi (CPMASE) et les sous-comités associés qui ont un intérêt pour le renouvellement des services d'emploi.

Le modèle des gestionnaires de système de services ne serait pas mis en œuvre dans les communautés des Premières Nations (dans les réserves). La province collaborera avec les communautés des Premières Nations afin d'élaborer un modèle de prestation de services d'emploi dans les réserves pour les chercheurs d'emploi membres des Premières Nations.

Renouvellement des services d'emploi : mise à jour sur la mise en œuvre au niveau provincial en septembre 2021

Questions et réponses générales

Le modèle des gestionnaires de système de services s'appliquera aux fournisseurs de services autochtones en milieu urbain/autre (hors réserve). La province s'est engagée à collaborer avec d'autres partenaires autochtones, notamment la Métis Nation of Ontario (MNO), l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres (OFIFC), l'Ontario Native Women's Association (ONWA), Tungasuvvingat Inuit (TI) et les fournisseurs de services autochtones, afin de soutenir les chercheurs d'emploi autochtones hors réserve.

Aucun changement immédiat ne sera apporté à l'accès et à la prestation des services d'emploi pour les clients des régions de Phase 1, y compris les clients membres des Premières Nations qui ont accès aux services d'emploi et de formation hors réserve. Les gestionnaires de système de services devront travailler avec les organismes autochtones afin de fournir des services d'emploi aux chercheurs d'emploi autochtones en tenant compte des spécificités culturelles et en obtenant des résultats durables à long terme.